



Revision chaudiere lors de l'aménagement

Par **oceolia**, le **01/11/2009** à **19:08**

Bonjour, rnJ'ai aménagé dans un appartement le 1 septembre 2009. rnEst ce moi ou le propriétaire qui doit payer la premiere révision de la chaudière au fuel. rnLa chaudiere n'a pas été révisée en 2009. rnMerci d'avance de me répondre

Par **jeetendra**, le **01/11/2009** à **20:29**

bonsoir, c'est à vous locataire que revient l'obligation d'entretenir la chaudiere annuellement. Ensuite libre a vous de choisir votre prestataire au meilleur cout. Le propriétaire ne peut pas vous imposer son prestataire (entreprise d'entretien de chaudière), cordialement.

Par **oceolia**, le **01/11/2009** à **21:50**

Merci de votre réponse car ne savait pas si la chaudiere ne devait pas etre révisée lors de la remise des clés. rnTres cordialement